

AUTO- DIAGNOSTIC

Pour juger par vous-même...

Cette fiche vous permet d'évaluer rapidement la situation de votre entreprise en matière de prise en compte de l'environnement et de la sécurité.

Après avoir répondu aux questions, vous connaîtrez vos points faibles et pourrez vous reporter aux différentes fiches de l'ÉCO-Guide pour améliorer votre situation.



MODE D'EMPLOI

Cochez parmi les 79 actions listées dans cette fiche celles qui correspondent à la situation de votre entreprise : cochez les cases vertes pour OUI et les cases rouges pour NON.

OUI : cases vertes

NON : cases rouges

Si vous n'êtes pas concerné par l'action, ne cochez aucune case.

Quand vous aurez terminé, calculez votre score.

CALCULEZ VOTRE SCORE

Total OUI

Total NON

$$\text{SCORE} = \frac{\text{Total OUI}}{(\text{Total NON} + \text{Total OUI})} \times 10 = \text{[]}$$

Si vous avez plus de 8 : bravo ! Pourquoi ne pas initier une démarche de management environnemental ?

Si vous avez entre 5 et 8 : encore un effort, vous êtes sur la bonne voie.

Si vous avez moins de 5 : ne paniquez pas !... Lisez l'ÉCO-Guide en vous reportant aux fiches qui vous concernent tout particulièrement ou faites appel à un conseiller de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

LA DÉCOUPE ET LE FAÇONNAGE

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 1)

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| ● L'entreprise utilise des panneaux de particules à faible teneur en formaldéhyde tels que les panneaux CTB-S et CTB-H | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Toutes les machines fixes sont équipées de buses de captage des poussières raccordées à une installation d'aspiration | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise utilise des outils portatifs munis de systèmes de captage des poussières | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Pour le nettoyage de l'atelier, l'entreprise utilise un aspirateur plutôt qu'une soufflette ou un balai | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les zones de forte production de poussières sont séparées du reste de l'atelier | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les parois de l'atelier sont insonorisées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les machines sont installées sur des systèmes anti-vibratiles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les machines les plus bruyantes sont isolées ou encoffrées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les collaborateurs utilisent des protections individuelles contre le bruit ... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

LES TRAITEMENTS DU BOIS

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 2)

- | | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ● L'entreprise limite l'utilisation des produits de traitements en privilégiant les essences naturellement résistantes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise utilise pour la préservation du bois uniquement des produits certifiés CTB-P+ sans lindane ni pentachlorophénol | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise dispose de toutes les fiches de données de sécurité des produits de traitement qu'elle utilise | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise connaît les classes de risques biologiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Pour les traitements curatifs, l'entreprise privilégie le traitement par air chaud | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise stocke les bois traités sous abri | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

L'ASSEMBLAGE

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 3)

- | | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ● Le montage sans colle est privilégié | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● La majorité des colles utilisées dans l'entreprise sont des colles à l'eau ou des colles blanches | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les colles sont appliquées dans un espace aéré et les colles contenant des solvants sont appliquées dans la cabine de vernissage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

LE VERNISSAGE

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 4)

- Les vernis utilisés présentent un faible degré de toxicité (certifiés NF-Environnement, à l'eau, écolabellisés...)
- Une cabine de vernissage est utilisée lors de la pulvérisation de vernis ou de produits de préservation
- Le pistolet utilisé pour l'application des vernis est de type basse pression de pulvérisation ou «HVPL»
- Lors de l'application de vernis, les opérateurs portent des masques de protection
- Les filtres de la cabine de vernissage sont régulièrement remplacés

OUI NON



LA CONSTRUCTION EN BOIS

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 5)

- L'entreprise connaît la signification des sigles suivants POS, PLU, BBC et RT2005
- L'entreprise connaît et applique les 4 axes de la construction bioclimatique
- Les constructions réalisées font l'objet d'un test d'infiltrométrie pour vérifier la bonne étanchéité

OUI NON



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 6)

- L'entreprise utilise une chaudière à bois performante à haute température d'oxydation et équipée d'un foyer à double combustion
- Seules les chutes de copeaux ou de sciures de bois bruts non traités, non recouvertes de vernis sont brûlées dans la chaudière
- L'entreprise fait entretenir très régulièrement son installation de chauffage
- Les locaux et les conduites de chauffage sont bien isolés thermiquement

OUI NON



LES PRODUITS DANGEREUX

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 7)

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| ● L'entreprise mène une réflexion en vue de limiter l'usage des produits dangereux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise connaît les nouveaux pictogrammes des symboles de danger | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise dispose des fiches de données de sécurité de tous les produits dangereux qu'elle utilise | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les produits dangereux (colles, vernis, solvants, décapants, durcisseurs...) sont stockés dans un local spécifique équipé d'un bac de rétention | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise fait effectuer chaque année des mesures de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) sur les teneurs en poussière et les produits dangereux listés dans l'article R 4412-149 du code du Travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise connaît les symboles indiquant qu'un produit est cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Dans l'entreprise, le port d'équipements de protection individuelle est effectif lors de la manipulation de produits dangereux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise a établi une liste des travailleurs exposés aux agents chimiques dangereux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Pour chaque collaborateur exposé aux agents chimiques dangereux, une fiche individuelle d'exposition a été transmise au médecin du travail et au salarié concerné | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

LES MANUTENTIONS ET LE TRANSPORT

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 8)

- | | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ● Dans l'entreprise, l'ensemble des collaborateurs assurant des manutentions a suivi une formation « gestes et postures » | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Ces personnes ont aussi suivi une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (formation PRAP) et une formation à la prévention des T.M.S. (troubles musculo-squelettiques) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Dans l'entreprise, les postes de travail sont conçus pour réduire les efforts et la fatigue | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Dans l'entreprise, les stockages sont organisés de manière à réduire les efforts inutiles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les déplacements à caractère professionnel (livraisons) font l'objet d'une réflexion en vue de leur optimisation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les collaborateurs chargés de conduire les véhicules bénéficient d'actions de formation spécifiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les véhicules de l'entreprise sont régulièrement entretenus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Une procédure a été mise en place pour éviter les appels téléphoniques lors des périodes de conduite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

LES ÉQUIPEMENTS

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 9)

- | | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ● Les machines particulièrement dangereuses sont équipées d'un discontacteur permettant d'éviter les démarrages intempestifs | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les machines particulièrement dangereuses sont équipées d'un dispositif d'arrêt d'urgence | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les machines particulièrement dangereuses sont équipées d'éléments de protection adaptés et entretenus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les machines particulièrement dangereuses font l'objet d'une fiche de poste présentant les risques et les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise oblige ses collaborateurs à porter les équipements de protection individuelle lors des travaux sur machines | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise dispose d'un disjoncteur différentiel à haute sensibilité (30mA) en tête d'installation électrique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les installations électriques et les extincteurs sont vérifiés tous les ans | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise assure la formation des collaborateurs travaillant sur les machines particulièrement dangereuses | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les locaux de l'entreprise ont été conçus pour privilégier l'éclairage naturel | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● Les niveaux d'éclairage aux postes de travail sont adaptés aux types de travaux réalisés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ● L'entreprise utilise des systèmes d'éclairage basse consommation (tubes néons et ampoules fluocompactes) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

LA GESTION DES DÉCHETS

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 10)

OUI NON

- L'entreprise mène une politique visant à réduire sa production de déchets
- L'entreprise respecte l'interdiction de brûlage des déchets à l'air libre

Déchets banals

Chutes et copeaux de bois non traités / emballages non souillés / papiers / cartons / verre / laine de roche / laine de verre / ...

- L'entreprise stocke séparément les papiers/cartons en vue d'un recyclage .
- L'entreprise stocke séparément les chutes de bois non traités en vue de leur recyclage

Déchets dangereux

Restes de colles, de vernis, de produits de préservation du bois / chutes et copeaux de bois traités, vernis ou peints / panneaux d'agglomérés, de particules, mélaminés, lamellés-collés / matériaux composites / solvants et diluants organiques souillés...

- Aucun résidu liquide de colles, vernis, fongicides, insecticides, n'est rejeté à l'égout
- Les solvants usagés sont régénérés par l'intermédiaire d'une société spécialisée
- L'entreprise dispose d'une aire étanche et sous abri pour le stockage de ses déchets dangereux

RÉGLEMENTATION

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 11)

	OUI	NON
● L'entreprise a réalisé et tient à jour son Document Unique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise dispose et conserve les bordereaux de suivi des déchets pour l'ensemble des déchets dangereux qu'elle fait éliminer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise tient à jour un registre d'élimination de ses déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise dispose d'une autorisation de rejets pour les eaux usées qu'elle rejette dans le réseau d'assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise ne rejette aucun déchet dangereux liquide dans le réseau d'assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si l'entreprise produit plus de 1100 litres de déchets d'emballages par semaine (non souillés par des produits dangereux) et les fait collecter par un opérateur privé :

● elle tient un registre concernant l'élimination de ses déchets d'emballages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● elle trie à la source et stocke séparément ses déchets d'emballages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● elle fait collecter ses déchets d'emballages par une entreprise déclarée et/ou les fait valoriser par une entreprise agréée par la Préfecture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise a vérifié sa position par rapport à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise, si elle est soumise à la réglementation ICPE, a effectué sa déclaration ou demandé son autorisation auprès de la Préfecture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise possède et respecte l'arrêté-type correspondant à chacune des rubriques ICPE qui la concerne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NORMES ET LABELS

(ÉCO-GUIDE FICHE N° 12)

	OUI	NON
● L'entreprise utilise uniquement des bois d'origine locale ou certifiés PEFC ou FSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise privilégie dans ses achats de produits les produits labellisés NF Environnement ou titulaires de l'écolabel européen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'entreprise privilégie les produits bénéficiant des certifications du FCBA (ex CTBA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>